

100000405
MD/MD/

Maître Marie-Bénédicte DONZEL
Notaire à AJACCIO (20000), 6 avenue Beverini-Vico,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PASTRICCIOLA

Suivant acte reçu par Maître Marie-Bénédicte DONZEL, notaire à AJACCIO, le 18 septembre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant :

Monsieur Jules Pierre Marceau MANODRITTA, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 15EME ARRONDISSEMENT (75015), 74, rue Desnouettes, Né à PASTRICCIOLA (20121), le 2 juillet 1932. Marié à la mairie de PARIS 15EME ARRONDISSEMENT (75015), le 24 avril 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Il possède depuis plus de trente ans la MOITIE (1/2) en PLEINE PROPRIETE des biens ci-après désignés, joignant sa possession à celle de son père, Monsieur Ange MANODRITTA en son vivant cordonnier, demeurant à PASTRICCIOLA (20121), né à PASTRICCIOLA (20121), le 22 septembre 1876, marié à Madame Jeanne-Marie MANODRITTA, le 12 février 1920 à la mairie de PASTRICCIOLA (20121), sans contrat de mariage préalable à leur union, et décédé à PASTRICCIOLA (20121), le 5 octobre 1947 :

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121, lieudit COLU, STARICCIATU, ARENA, CASELA, BICCHILE, CHIARELA, plusieurs parcelles de terre de nature de "Biens non délimités". Cadastrées : Section AC N°133 COLU 00 ha 39 a 31 ca, AC N°134 COLU 00 ha 14 a 50 ca ; Section AC N°292 STARICCIATU 00 ha 10 a 47 ca, AC N°293 STARICCIATU 00 ha 02 a 70 ca, AC N°296 STARICCIATU 00 ha 04 a 15 ca ; Section AC N°336 ARENA 00 ha 00 a 24 ca, AC N°338 ARENA 00 ha 00 a 10 ca, AC N°340 ARENA 00 ha 00 a 55 ca, AC N°342 ARENA 00 ha 00 a 64 ca, AC N°343 ARENA 00 ha 01 a 25 ca ; Section AC N°396 CASELA 00 ha 04 a 04 ca ; Section C N°178 BICCHILE 00 ha 02 a 74 ca , C N°179 BICCHILE 00 ha 12 a 17 ca ; Section C 185 CHIARELA 00 ha 19 a 54 ca.

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Ugnica, Une maisonnette de type "Caseddu" en ruine. Cadastrée : Section AC N° 225 UGNICA 00 ha 00 a 38 ca.

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Staricciatu, une maisonnette de type "Caseddu" en pierre et une annexe, non-habitable. Cadastrée : Section AC N° 303 Lieudit STARICCIATU 00 ha 01 a 14 ca ; AC N°304 STARICCIATU 00 ha 01 a 69 ca.

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Staricciatu, Une maison de village édifée sur quatre niveaux, dont caves et combles bruts, à savoir : - au rez-de-jardin : trois caves, - au rez-de-chaussée : une cuisine, un salon, une chambre côté Ouest et une chambre côté Sud avec salle d'eau, un w.-c., un dégagement, - au premier étage : quatre chambres, - au second étage : des combles non-aménagés. Et une cabane de jardin en pierre. Cadastrée : Section AC N° 306 STARICCIATU 00 ha 03 a 45 ca ;

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Licciole, Staricciatu, Arena, Casarone, Mezzana, Imbrumistada, Ghialosu, Chiusa, Felicatriccia, plusieurs parcelles de terre. Cadastrées : Section AC N°268 LICCIOLE 00 ha 14 a 70 ca ; Section AC N°275 STARICCIATU 00 ha 06 a 45 ca ; Section AC N°279 STARICCIATU 00 ha 05 a 97 ca ; Section AC N°281 STARICCIATU 00 ha 01 a 38 ca ; Section AC N°282 STARICCIATU 00 ha 05 a 20 ca ; Section AC N°286 STARICCIATU 00 ha 01 a 00 ca ; Section AC N°287 STARICCIATU 00 ha 00 a 90

ca ; Section AC N°291 STARICCIATU 00 ha 79 a 90 ca ; Section AC N°294 STARICCIATU 00 ha 17 a 50 ca ; Section AC N°295 STARICCIATU 00 ha 11 a 40 ca ; Section AC N°300 STARICCIATU 00 ha 01 a 93 ca ; Section AC N°302 STARICCIATU 00 ha 04 a 02 ca ; Section AC N°308 STARICCIATU 00 ha 00 a 45 ca ; Section AC N°310 STARICCIATU 00 ha 00 a 35 ca ; Section AC N°312 STARICCIATU 00 ha 03 a 80 ca ; Section AC N°313 STARICCIATU 00 ha 02 a 57 ca ; Section AC N°314 STARICCIATU 00 ha 01 a 67 ca ; Section AC N°316 STARICCIATU 00 ha 06 a 05 ca ; Section AC N°317 STARICCIATU 00 ha 03 a 30 ca ; Section AC N°320 STARICCIATU 00 ha 00 a 81 ca ; Section AC N°322 STARICCIATU 00 ha 00 a 72 ca ; Section AC N°325 STARICCIATU 00 ha 00 a 23 ca ; Section AC N°328 STARICCIATU 00 ha 00 a 48 ca ; Section AC N°337 ARENA 00 ha 00 a 79 ca ; Section AC N°339 ARENA 00 ha 01 a 50 ca ; Section AC N°341 ARENA 00 ha 00 a 95 ca ; Section AC N°344 ARENA 00 ha 04 a 95 ca ; Section AC N°358 CASARONE 00 ha 07 a 60 ca ; Section AC N°383 CASARONE 00 ha 01 a 35 ca ; Section AC N°384 CASARONE 00 ha 00 a 48 ca ; Section AC N°386 CASARONE 00 ha 00 a 06 ca ; Section AC N°387 CASARONE 00 ha 17 a 25 ca ; Section AC N°411 MEZZANA 00 ha 01 a 80 ca ; Section AC N°427 IMBRUMISTADA 00 ha 00 a 80 ca ; Section AC N°439 GHIALOSU 00 ha 02 a 50 ca ; Section AC N°442 GHIALOSU 00 ha 00 a 65 ca ; Section AC N°443 CHIUSA 00 ha 00 a 16 ca ; Section AC N°445 CHIUSA 00 ha 02 a 45 ca ; Section AC N°451 CHIUSA 00 ha 00 a 53 ca ; Section AC N°452 CHIUSA 00 ha 00 a 56 ca ; Section AC N°456 CHIUSA 00 ha 01 a 75 ca ; Section AC N°457 CHIUSA 00 ha 02 a 17 ca ; Section AC N°487 CHIUSA 00 ha 01 a 35 ca ; Section AC N°491 CHIUSA 00 ha 01 a 00 ca ; Section AC N°520 CHIUSA 00 ha 01 a 40 ca ; Section AC N°527 CHIUSA 00 ha 00 a 68 ca ; Section AC N°563 CHIUSA 00 ha 01 a 10 ca ; Section C N°204 FELICASTRICCIA 00 ha 12 a 32 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Courriel de l'étude : mb.donzel@notaires.fr